



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 76031

Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur le montant de la revalorisation des pensions d'invalidité et les rentes accidents du travail. En effet, alors que la paupérisation des personnes invalides s'est accentuée et qu'elles sont de plus en plus confrontées à des restes à charge important (hausse du forfait hospitalier, franchises médicales, déremboursement de certains médicaments, hausse du coût des mutuelles...) l'augmentation de leurs pensions à compter du 1er avril n'est que de 0,9 %. Nombre des pensionnés voient leur situation sociale et économique s'aggraver encore dès qu'elles atteignent l'âge de la retraite car le montant de celle-ci est calculée sur les 25 meilleures années ce qui n'a aucun sens pour une personne dont l'invalidité entraîne des parcours professionnels en dents de scie. Ce triste constat démontre un désintérêt total du Gouvernement à l'encontre de ces populations qui ont pourtant travaillé, cotisé, payé des impôts et contribué à la richesse de notre pays. Il lui demande donc si le Gouvernement entend rétablir une situation digne pour ces anciens travailleurs et proposer une augmentation décente.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76031

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3881

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)